



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
11 décembre 2014  
Français  
Original : anglais

---

### **Lettre datée du 11 décembre 2014, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1988 (2011)**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le cinquième rapport de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par la résolution 1526 (2004) du Conseil de sécurité, présenté au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1988 (2011) conformément au paragraphe a) de l'annexe de la résolution 2160 (2014).

Je vous serais obligé de bien vouloir porter ce rapport à l'attention des membres du Conseil et de le faire distribuer en tant que document du Conseil.

Le Président du Comité du Conseil de sécurité  
créé par la résolution 1988 (2011)  
(Signé) Gary **Quinlan**



**Lettre datée du 31 octobre 2014 adressée au Président  
du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution  
1988 (2011) par l'Équipe d'appui analytique  
et de surveillance des sanctions**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le cinquième rapport de l'Équipe de surveillance, établi conformément au paragraphe a) de l'annexe de la résolution 2160 (2014).

L'Équipe de surveillance note que le texte de référence est l'original anglais. Pour plus de commodité, les trois recommandations de l'Équipe de surveillance sont en caractères gras.

Le Coordonnateur de l'Équipe d'appui  
analytique et de surveillance des sanctions  
créée par la résolution 1526 (2004)  
(*Signé*) Alexander **Evans**

## **Cinquième rapport de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions, établi en application de la résolution 2160 (2014) du Conseil de sécurité concernant les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées dans la menace qu'ils constituent pour la paix, la stabilité et la sécurité de l'Afghanistan**

### *Résumé*

Le présent rapport décrit l'évolution de la situation depuis que le quatrième rapport de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance a été soumis au Comité, le 30 avril 2014 (S/2014/402). L'entrée en fonctions du nouveau Président, le 29 septembre, a marqué la première transition pacifique et démocratique du pouvoir exécutif en Afghanistan. Cet événement historique a eu lieu malgré les nombreux efforts déployés par les Taliban pour perturber le deuxième tour de l'élection présidentielle le 14 juin 2014. Les Taliban ont aussi tiré parti de l'incertitude politique qui a suivi l'élection jusqu'à la formation du gouvernement d'union nationale en septembre 2014. Le nombre d'attaques qu'ils ont commises dans tout le pays a donc nettement augmenté en 2014, ce qui témoigne d'un accroissement de leurs activités.

La saison des combats n'est pas encore terminée, mais il est peu probable que les Taliban arrivent à reprendre une position stratégiquement dominante, malgré le retrait presque complet des forces internationales. À l'issue de la campagne militaire la plus violente de 2014, les Taliban ont pris le contrôle de plusieurs centres de district dans le sud et l'est mais pour une courte période seulement car les forces gouvernementales ont réagi sans tarder et réussi à les reprendre en quelques jours. Parallèlement, l'offensive vigoureuse menée par les Taliban pour prendre le contrôle du district de Sangin (dans la province de Helmand) a échoué.

Sur le plan politique, les dirigeants des Taliban restent en majorité opposés à la réconciliation, même si quelques éléments y sont favorables. Les partisans de la ligne dure des fronts « Da Fidayano Mahaz »<sup>1</sup> (non inscrit sur la Liste relative aux sanctions imposées par la résolution 1988 (2011) du Conseil de sécurité, ci-après la « Liste »), « Tora Bora Mahaz » (non inscrit sur la Liste) et d'autres affiliés prônent la poursuite de la lutte armée et font valoir qu'une campagne d'attrition épuisera les forces et les institutions de l'État pendant plusieurs années. Enfin, les pragmatistes associés au groupe Mu'tasim préconisent un règlement négocié qui selon eux pourrait être à l'avantage des Taliban.

La stabilité de l'Afghanistan en 2015 et au-delà dépendra de deux facteurs essentiels: premièrement, la durabilité de l'aide économique extérieure, qui est indispensable pour appuyer le Gouvernement afghan et les forces de sécurité nationales et soutenir leur développement, et, deuxièmement, le maintien de la confiance des Afghans dans les institutions de l'État et les forces de sécurité, qui est indispensable pour préserver leur moral.

---

<sup>1</sup> Ce groupe est également connu sous le nom de « Fidayi Mahaz ».

Malheureusement, l'Équipe de surveillance continue de recevoir des médias un flux constant d'informations qui, bien que non confirmées officiellement, indiquent que certaines des personnes inscrites sur la Liste sont de plus en plus habiles à se soustraire aux sanctions, en particulier à l'interdiction de voyager. Continuer à sensibiliser toutes les parties prenantes au rôle essentiel que jouent les sanctions et leur application dans le cadre de la stratégie politique globale de la communauté internationale reste l'une des tâches principales du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1988 (2011) et de l'Équipe de surveillance

## Table des matières

	<i>Page</i>
Résumé .....	3
I. Données factuelles .....	6
II. Contexte politique .....	6
Offensive d'été des Taliban afghans .....	8
III. Réconciliation .....	9
A. Contacts avec le Haut Conseil pour la paix .....	10
B. Libération de détenus .....	11
C. Problèmes de direction interne .....	12
IV. Situation des Taliban .....	12
V. Associés d'Al-Qaida .....	13
VI. Tenue à jour de la Liste des sanctions .....	18
VII. Application des sanctions .....	18
A. Interdiction de voyager .....	18
B. Gel des avoirs .....	20
C. Embargo sur les armes .....	21
VIII. Activités de l'Équipe de surveillance .....	21
A. Analyse, surveillance et mise en œuvre .....	21
B. Coopération avec les États Membres, les universitaires et les experts de la société civile .....	22
C. Coopération avec d'autres organismes des Nations Unies .....	22
D. Coopération entre le Conseil de sécurité et l'Organisation internationale de police criminelle .....	23
E. Contribution au débat public .....	23
 Annexes	
I. Organigramme des Taliban .....	24
II. Organisations d'Al-Qaida dans la région de la frontière entre l'Afghanistan et le Pakistan ..	26
III. Détonateurs d'engins explosifs improvisés : dispositif de déclenchement à distance de type 2 .....	27

## I. Données factuelles

1. L'Équipe d'appui analytique et de surveillance n'a pas été en mesure de se rendre en Afghanistan durant la période qui a précédé le présent rapport en raison de la transition politique prolongée qui a suivi les élections. Elle a toutefois continué de recevoir régulièrement des informations officielles sur les conditions de sécurité par les voies de communication établies avec les Forces nationales de sécurité afghanes, principalement le centre de commandement de la Police nationale et la Direction nationale de la sécurité. Les autorités afghanes ont ainsi continué de rendre compte quotidiennement de la situation en matière de sécurité et de communiquer des informations sur le statut et les activités des individus inscrits sur la Liste. L'Équipe a également reçu de divers États Membres des informations sur la situation en Afghanistan, qu'elle a en outre examinée avec de hauts responsables afghans au cours de réunions organisées à l'étranger et dans le cadre de discussions régulières avec la Mission permanente de l'Afghanistan auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York. N'ayant pas encore rencontré les membres du nouveau Gouvernement afghan, l'Équipe s'abstiendra de formuler des recommandations détaillées dans le présent rapport. Elle fera figurer des propositions de mise en œuvre dans le rapport spécial sur le crime organisé et le financement des Taliban qu'elle doit présenter le 1<sup>er</sup> décembre 2014 au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1988 (2011) en réponse à une demande formulée par le Conseil dans l'annexe de sa résolution 2160 (2014).

## II. Contexte politique

2. La période considérée a été marquée par une perpétrée par les Taliban dans un contexte de transition politique et dans le domaine de la sécurité en Afghanistan. La poursuite du retrait des forces étrangères et les deux tours de l'élection présidentielle ont été des étapes importantes pour le pays et une première mise à l'épreuve tant pour l'élite politique post-Taliban que pour les services de sécurité afghans. Dans le même temps, les forces militaires pakistanaises ont lancé, dans la région jouxtant la frontière avec l'Afghanistan, une opération militaire attendue depuis longtemps, qui se poursuivait au moment de la rédaction du présent rapport. Cette opération témoigne des efforts soutenus réalisés par le Pakistan pour contrôler les groupes situés dans cette région. Le Gouvernement afghan craint que, parmi les dizaines de milliers de réfugiés de la région frontalière qui seraient entrés en Afghanistan à la suite des opérations militaires en cours, il y ait des membres de groupes terroristes.

3. Comme l'Équipe de surveillance l'a indiqué dans son quatrième rapport (voir S/2014/402, par. 9), les Taliban et les groupes qui leur sont associés ont fait part de leur opposition aux élections à la fin de 2013 et ont passé le premier trimestre de 2014 à se préparer à en perturber le déroulement. Les forces de sécurité afghanes ont démantelé des cellules appartenant au Réseau Haqqani (TE.H.12.12) dans les provinces de Kaboul, Khost et Paktiya, entre autres. Des cellules dirigées par les Taliban de la choura de Quetta ont été démantelées dans les provinces de Kandahar, Helmand et Kaboul, ce qui a contribué à empêcher les Taliban de perturber gravement le premier tour de l'élection présidentielle.

4. Le 14 juin 2014, durant le deuxième tour de scrutin, les Taliban et des groupes qui leur sont associés ont mené des attaques dans les provinces de Kaboul,

Kandahar, Khost et Nangarhar, l'objectif étant d'assassiner des candidats à l'élection présidentielle. S'ils avaient atteint leur objectif, il aurait fallu, comme la Constitution l'exige, recommencer le processus électoral depuis le début<sup>2</sup>. Entre le 4 et le 13 juin 2014, la Direction nationale de la sécurité a conduit 61 opérations dans les provinces de Kaboul, Kandahar, Khost, Nangarhar, Hérat, Helmand et Faryab, qui ont permis de démanteler 10 cellules terroristes et d'arrêter 51 individus. Selon les forces de sécurité afghanes, ces cellules appartenaient au Réseau Haqqani, au groupe Lashkar e Toiba (QE.L.118.05) et aux Taliban. À Kaboul, six cellules terroristes surveillées avant le 14 juin 2014 par les forces de sécurité afghanes ont été démantelées dans le cadre d'une opération simultanée menée la veille du scrutin pour les empêcher de se regrouper à temps pour les élections. Quatre cent personnes soupçonnées d'actes de terrorisme ont été placées en détention par la Direction nationale de la sécurité entre le 6 avril et le 14 juin.

5. L'armée nationale afghane a été chargée d'assurer la protection du périmètre extérieur des bureaux de vote. Les forces du Ministère de la défense ont participé à de nombreux échanges de tirs le 14 juin 2014, au cours desquels elles ont tué 164 personnes et blessé 82 autres. Neuf soldats ont été tués et 45 blessés. La Police nationale afghane a découvert et désamorcé 156 engins explosifs improvisés le jour même et le lendemain du deuxième tour de l'élection présidentielle dans les provinces de Faryab, Kaboul, Kandahar, Khost, Konduz, Ghazni, Ghor, Helmand, Hérat, Logar, Paktiya, Paktika, Sar-e Pol, Takhar, Orozgan, Wardak et Zabol. Dix militants sont morts en essayant de mettre en place des engins explosifs improvisés sur des routes des provinces de Samangan, Zabol et Logar.

6. Bien que le jour du deuxième tour de scrutin, ils aient réussi à mener davantage d'attaques que lors des précédentes élections, en 2009 et 2010, les Taliban ne sont finalement pas parvenus à influencer sur le taux de participation, qui a été nettement plus élevé que lors des élections précédentes<sup>3</sup>. De nombreux observateurs nationaux et internationaux se sont félicités de la résilience et la solidarité des forces de sécurité afghanes, qui constituent un des succès majeurs des élections.

7. Des allégations de fraude portées durant le second tour de l'élection présidentielle ont conduit à une vérification sans précédent de tous les votes comptabilisés, des millions au total. Cette vérification a été effectuée en août et septembre sous la supervision de l'Organisation des Nations Unies et d'autres observateurs internationaux; ses résultats étaient contraignants et le vainqueur a pris la tête d'un gouvernement d'union nationale. À l'issue d'un long processus de règlement des plaintes pour irrégularités<sup>4</sup>, le résultat des élections a été annoncé le 21 septembre. M. Ashraf Ghani Ahmadzai a accédé à la présidence et M. Abdullah Abdullah a été nommé Chef de l'exécutif, nouvelle fonction comparable à celle de Premier Ministre. L'accord de quatre pages conclu entre les deux hommes prévoit la

<sup>2</sup> L'article 61 de la Constitution afghane, qui a été ratifiée le 26 janvier 2004, est ainsi libellé : « En cas de décès d'un candidat à l'élection présidentielle au cours du premier ou du second tour de scrutin, ou après les élections mais avant la proclamation des résultats, il sera procédé à un nouveau scrutin dans les conditions prévues par la loi ».

<sup>3</sup> Environ 300 incidents ont été enregistrés le 20 août 2009 et 488 le 18 septembre 2010. Le 14 juin 2014, 530 atteintes à la sécurité ont été enregistrées, ce qui représente une augmentation de 11,3 % par rapport au premier tour de scrutin le 5 avril, où 443 incidents avaient été signalés; au moins 237 incidents étaient directement liés au scrutin (voir A/69/540-S/2014/656, par. 23).

<sup>4</sup> Voir A/69/540-S/2014/656, par. 2 à 17).

convocation d'une loya jirga dans les deux années à venir en vue de modifier la Constitution pour rendre compte de la création récente de la fonction de chef de l'exécutif<sup>5</sup>.

8. L'entrée en fonctions du nouveau Président de l'Afghanistan, le 29 septembre, a marqué la première transition pacifique et démocratique du pouvoir exécutif de l'histoire du pays. Pendant tout l'été, des acteurs de la société civile afghane ont établi des propositions d'orientations en faveur de l'établissement de la paix dans 30 provinces, renforçant le mandat qu'a le nouveau Président d'engager un rapprochement avec les Taliban tout en préservant les acquis obtenus dans le domaine des droits de l'homme au cours des 10 dernières années<sup>6</sup>.

### Offensive d'été des Taliban afghans

9. Les Taliban ont intensifié leurs attaques dans de nombreuses régions de l'Afghanistan durant la période d'incertitude politique qui a suivi les élections. De violents affrontements les ont opposés aux forces de sécurité afghanes dans les provinces du Helmand et de Kandahar. Comme lors de la saison des combats de 2013, les Taliban ont rassemblé des effectifs particulièrement nombreux dans la province du Helmand. En juillet notamment, quelque 800 militants Taliban ont participé à des attaques dans plusieurs districts de la province de Helmand, dont celui de Sangin, qui ont duré plus d'une semaine. Les autorités afghanes ont affirmé avoir tué environ 80 combattants Taliban<sup>7</sup>. L'importance que les Taliban accordent au district de Sangin ressort d'une déclaration officielle diffusée le 17 août 2014 sur leur site Web, dans laquelle ils ont affirmé que « pas un seul instant » un cessez-le-feu n'avait été prononcé dans les affrontements menés pour prendre le contrôle de Sangin. Ils ont ajouté que l'offensive menée dans ce district durait depuis près d'un mois.

10. Les combats entre les forces de sécurité afghanes et les Taliban se sont aussi intensifiés dans les provinces de Badakhchan, Balkh, Faryab, Kounar, Konduz et Zabol. Dans la province du Nourestan, les Taliban ont pris le contrôle d'une partie du territoire ainsi que, brièvement, du centre du district de Duaba. Ils ont continué de mettre les forces de sécurité afghanes à rude épreuve dans les provinces de Konduz et Faryab. Dans celle de Faryab, d'autres forces antigouvernementales ont utilisé des armes plus lourdes que celles qui avaient été vues jusqu'alors. De ce fait, les forces de sécurité ont essuyé des pertes plus importantes en 2014 que les années précédentes (plus de 2 000 policiers et quelque 950 soldats ont été tués depuis le 21 mars 2014)<sup>8</sup>. La diminution de l'appui apporté par les forces internationales<sup>9</sup>, en

<sup>5</sup> Une loya jirga, telle que définie à l'article 110 de la Constitution afghane, se compose de membres de l'Assemblée nationale et des présidents des assemblées provinciales et de districts. Ahmad Qureshi et Javed Hamim Kakar, « Ghani, Abdullah sign deal on unity govt », *Pajhwok Afghan News*, 8 août 2014. Disponible en anglais à l'adresse suivante : [www.elections.pajhwok.com/en/2014/08/08/ghani-abdullah-sign-deal-unity-govt](http://www.elections.pajhwok.com/en/2014/08/08/ghani-abdullah-sign-deal-unity-govt).

<sup>6</sup> Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA), « Afghan people's dialogue on peace: building the foundations for an inclusive peace process – local road maps for peace », Kaboul, juin 2014.

<sup>7</sup> Radio Free Europe/Radio Liberty's Radio Free Afghanistan, « Afghan army says regains full control of Helmand Province », 30 juin 2014.

<sup>8</sup> Le porte-parole du Ministère afghan de la défense a déclaré le 22 octobre 2014 que l'Armée nationale afghane avait perdu 635 soldats en 2009, 748 en 2010, 831 en 2011, 1 170 en 2012

particulier la suppression progressive de l'appui aérien rapproché et des opérations d'évacuation sanitaire, explique également l'augmentation du nombre de victimes. Les civils restent les plus menacés. Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 juin 2014, la MANUA a établi qu'il y avait eu 4 853 victimes civiles, soit 24 % de plus que pendant la même période en 2013<sup>10</sup>.

11. Les organisations humanitaires sont elles aussi de plus en plus prises pour cible par les Taliban. Les équipes de vaccination contre la poliomyélite ont commencé cette année à rencontrer régulièrement des problèmes de sécurité dans le sud de l'Afghanistan, en particulier dans les provinces de Helmand et Kandahar<sup>11</sup>. En outre, le 13 octobre 2014, un avion de l'ONU a essuyé des tirs d'armes légères peu après avoir quitté l'aéroport de Gardez. C'est la première fois qu'un avion de l'ONU est attaqué en Afghanistan.

12. Néanmoins, malgré l'augmentation sensible des offensives militaires lancées par les Taliban, la nomination de fonctionnaires afghans non armés dans les divers districts du pays n'a que légèrement ralenti. En 2014, si les Taliban ont clairement montré qu'ils étaient capables d'intensifier considérablement le niveau de la violence quotidienne dans tout l'Afghanistan, ils demeurent incapables d'arracher pleinement le pouvoir politique au Gouvernement, même dans les districts reculés.

### III. Réconciliation

13. La communauté internationale et le Gouvernement afghan ont pris des mesures en faveur de la réconciliation, dont certaines répondent à des exigences formulées par les Taliban en 2009 et 2010. Depuis, plus de 30 Taliban ont été radiés de la Liste. Les Taliban sont désormais soumis à un régime de sanctions distinct de celui appliqué aux terroristes d'Al-Qaida (QE.A.4.01). En outre, un nombre appréciable de Taliban détenus en Afghanistan et dans des pays voisins ont été libérés. Le bureau des Taliban à Doha est resté ouvert. Dans une déclaration de septembre 2013, une conférence internationale de théologiens (oulémas) a défini le cadre d'éventuelles négociations (voir S/2014/402, par. 16). Vers le 1<sup>er</sup> juin 2014, cinq Taliban détenus à Guantanamo ont été transférés au Qatar dans le cadre d'un échange de prisonniers conclu avec les Taliban. Enfin, avec la transition militaire en Afghanistan, il y a eu une réduction considérable de la présence militaire étrangère et de la portée de sa mission. Bien que diverses exigences des Taliban aient été satisfaites ces dernières années, rien ne montre clairement, à l'heure actuelle, que leurs dirigeants soient disposés à engager de véritables négociations politiques.

---

et 1 392 en 2013. Voir aussi Javed Hamim Kakar, « ANA loses 950 soldiers in six months », *Pajhwok Afghan News*, 21 octobre 2014.

<sup>9</sup> La majorité des bases militaires en Afghanistan sont déjà sous le contrôle des forces de sécurité afghanes.

<sup>10</sup> MANUA, « Midyear report 2014: protection of civilians in armed conflict » (Kaboul, juillet 2014).

<sup>11</sup> Entretiens de l'Équipe de surveillance avec des travailleurs humanitaires, août 2014. Voir aussi Anisa Shahid « No polio vaccinations in remote Kandahar areas », *Tolo News*, 16 octobre 2014.

## A. Contacts avec le Haut Conseil pour la paix

14. L'attitude des chefs des Taliban vis-à-vis de la réconciliation a peu changé, semble-t-il, depuis la présentation du quatrième rapport de l'Équipe de surveillance. Certains d'entre eux continuent de montrer qu'ils sont prêts à discuter, mais cette minorité demeure incapable de convaincre la direction du groupe de s'engager sur la même voie. En février 2014, une délégation du Haut Conseil afghan pour la paix, dirigée par M. Masoom Stanekzai, chef du secrétariat du Haut Conseil, a rencontré à Doubaï (Émirats arabes unis) 16 Taliban de haut rang dirigés par Abdul Wasay Mu'tasim Agha (radié de la Liste le 19 juillet 2012), ex-Ministre des finances de l'« Émirat islamique » taliban et ancien chef de leur « commission financière », afin de jeter les bases de pourparlers de paix. Peu après, un membre de la direction des Taliban associé à cette initiative a été assassiné à Peshawar (Pakistan) (voir S/2014/417, par. 18 et 19).

15. En avril 2014, craignant pour sa sécurité, Mu'tasim Agha a été contraint de se cacher à Doubaï<sup>12</sup>, ce qui confirme que les Taliban menacent les partisans d'un règlement négocié. Les autorités des Émirats arabes unis ont placé Mu'tasim Agha dans un refuge protégé après des menaces de mort à son encontre. Puis, le 20 avril, il a regagné Kaboul. Au cours des derniers mois, les Taliban ont maintes fois rappelé à la communauté internationale et à tous ceux qui consultaient leur site Web en pachto et en dari que leur bureau politique au Qatar était le seul interlocuteur de l'« Émirat » à l'extérieur, déniaient ainsi au groupe dirigé par Mu'tasim Agha toute autorité pour s'exprimer en leur nom.

16. La résistance opposée par la direction centrale des Taliban ne concerne pas que les membres du mouvement. Les Taliban ont également tenté de perturber le processus politique en s'en prenant à des membres du Haut Conseil pour la paix. Le 21 juin 2014, à Kaboul, un attentat-suicide a été perpétré pour tenter d'assassiner M. Stanekzai, chef du secrétariat du Haut Conseil pour la paix. C'était la deuxième tentative d'assassinat dont il faisait l'objet en trois ans<sup>13</sup>.

17. En outre, le 25 juillet 2014, dans son discours stratégique annuel à l'occasion de l'Aïd al-Fitr, le mollah Omar, inscrit sur la Liste sous le nom de Mohammed Omar Ghulam Nabi (TI.O.4.01), a souligné une fois encore la détermination de la direction des Taliban à poursuivre les combats. Il a déclaré que les Taliban continueraient de lutter jusqu'à ce que le dernier soldat étranger ait quitté l'Afghanistan. À propos du nombre limité de formateurs internationaux qui doivent rester en Afghanistan après 2014 dans le cadre de la mission de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, il a déclaré que la présence, si minime soit-elle, de forces étrangères, quelles qu'elles soient, signifierait la poursuite de l'occupation et du conflit.

<sup>12</sup> Le 23 avril 2014, Mu'tasim Agha a affirmé sur son site Web que les « ennemis du processus de paix » avaient tenté de l'assassiner aux Émirats arabes unis.

<sup>13</sup> Le 22 septembre 2011, M. Stanekzai était présent lorsqu'un Taliban a assassiné Burhanuddin Rabbani, alors à la tête du Haut Conseil pour la paix.

## B. Libération de détenus

18. Depuis le quatrième rapport de l'Équipe, le Pakistan et l'Afghanistan ont libéré d'autres Taliban. Le 3 octobre 2014, le Pakistan en a libéré une douzaine, parmi lesquels les deux frères de Tayyib Agha (non inscrit sur la Liste), ancien chef du bureau politique des Taliban au Qatar<sup>14</sup>. En février 2014, les autorités afghanes ont libéré 65 Taliban qui étaient détenus à Bagram, après que le centre de détention leur eut été remis officiellement en mars 2013.

19. En échange du sergent Bowe Bergdahl, prisonnier des Taliban, cinq Taliban détenus à Guantanamo ont été transférés au Qatar, où ils ont été accueillis par le bureau politique du mouvement. Quatre d'entre eux sont inscrits sur la Liste : Fazl Mohammad Mazloom (TI.M.23.01), Khairullah Khairkhwah (TI.K.93.01), Nurullah Nuri (TI.N.89.01) et Abdul-Haq Wassiq (TI.W.82.01). Ces libérations ont été attribuées en grande partie aux négociations menées par le bureau politique des Taliban à Doha et ont été saluées par le groupe de Mu'tasim<sup>15</sup>.

20. Cependant, jusqu'ici, aucune de ces libérations n'a amené les Taliban à faire d'autres concessions. Dans bien des endroits, les Taliban libérés du centre de détention de Bagram et des prisons afghanes sont redevenus actifs – comme dans les cas bien connus du mollah Sadar (non inscrit sur la Liste) dans la province du Helmand<sup>16</sup>, du mollah Munib (non inscrit sur la Liste) de Kandahar<sup>17</sup>, et des organisateurs des attaques très médiatisées perpétrées à Kaboul en juin 2014<sup>18</sup>. Le numéro d'octobre 2014 de *Shahamat*, magazine des Taliban, contient un article qui aurait été écrit par le mollah Abdul Salam Zaeef, ancien ambassadeur au Pakistan de l'« Émirat islamique » taliban (radié de la Liste le 29 juillet 2010), dans lequel celui-ci affirmait que le nouveau Président Ghani avait « rejeté » le processus de paix en signant l'accord de sécurité bilatéral avec les États-Unis d'Amérique et en se prononçant en faveur de lois non islamiques.

21. Selon des observateurs afghans, les Taliban exploitaient les initiatives de réconciliation sans volonté manifeste de faire des concessions. Grâce à leur bureau politique à Doha, qui agissait sur leurs instructions, ils avaient acquis une identité politique à l'échelle mondiale et renforcé leur réputation sur le plan interne. Le transfert de détenus au Qatar a été salué publiquement par les responsables des Taliban comme une réalisation spectaculaire<sup>19</sup>.

<sup>14</sup> Tahir Khan, « Pakistan releases brothers of Afghan Taliban's top negotiator », *The Express Tribune*, 4 octobre 2014.

<sup>15</sup> Déclaration publiée sur le site Web du groupe de Mu'tasim le 2 juin 2014 au sujet de la libération de dirigeants Taliban détenus à Guantanamo.

<sup>16</sup> Selon une déclaration faite à la Chambre basse du Parlement en juillet 2014 par le Ministre de la défense, M. Bismillah Khan. Voir Abasin Zaheer, « Pakistani attacks aim to strengthen Taliban: Nabil », *Pahjwok Afghan News*, 2 juillet 2014.

<sup>17</sup> Ahmad Ramin, « Taliban commander released from Bagram a year ago », *Tolo News*, 9 janvier 2014.

<sup>18</sup> Rafi Sediqi « Spate of attacks heighten Kabul security concerns », *Tolo News*, 29 juillet 2014.

<sup>19</sup> British Broadcasting Corporation, « Taliban's Mullah Omar celebrates prisoner-swap "victory" », 1<sup>er</sup> juin 2014.

### C. Problèmes de direction interne

22. Dans le même temps, des groupes dissidents radicaux sont apparus parmi les Taliban et continuent de gagner en importance. Ils s'opposent vigoureusement à toutes négociations avec le Gouvernement afghan. Le front « Da Fidayano Mahaz », par exemple, a déclaré que les membres du bureau politique des Taliban à Doha étaient des traîtres qui vendaient leur religion<sup>20</sup>. Il a donc déclaré sur son site Web qu'il éliminerait physiquement tous ceux qui avaient participé à l'initiative menée au Qatar<sup>21</sup>. L'assassinat de Qari Timur Shah, le frère du mollah Najibullah, chef du front Da Fidayano Mahaz, tué par des inconnus le 8 juin 2014, témoigne de la gravité de ce conflit interne. Dans un avis de décès publié en pachto le 20 juin sur le site Web du front Da Fidayano Mahaz, le mollah Najibullah a affirmé que c'était le fait du cercle taliban partisan d'un règlement négocié du conflit, qu'il a appelé « milice qatarie ».

### IV. Situation des Taliban

23. En septembre 2014, pour la première fois depuis 2002, les Taliban ont publié sur leur site Web des informations sur leur structure interne – qui était plus ou moins celle décrite dans les précédents rapports de l'Équipe (voir annexe I)<sup>22</sup>. Peut-être souhaitaient-ils ainsi présenter une structure de type gouvernemental pour s'opposer à la formation du nouveau Gouvernement afghan. La description des instances dirigeantes des Taliban contient des détails intéressants. Par exemple, la commission financière est devenue la « commission économique », ce qui signale un élargissement de ses attributions. En outre, dans un long article consacré aux travaux de cette commission, les Taliban mentionnent l'existence d'un « bureau des mines », qui semble souligner l'importance du rôle que les avoirs tirés de l'exploitation illégale des mines en Afghanistan jouent dans la structure financière des Taliban. Enfin, dans le même article, ils donnent un numéro de téléphone et une adresse électronique permettant au public de se mettre en rapport avec la commission économique pour toute question touchant des activités économiques en Afghanistan.

24. Au lendemain du premier tour de l'élection présidentielle en Afghanistan, Abdul Qayum Zakir (non inscrit sur la Liste), chef de la commission militaire des Taliban, aurait démissionné [voir également S/2014/402, annexe, note de bas de page d)]. À l'époque, cette démission aurait pu être interprétée comme une réaction au fait que les Taliban n'avaient pas réussi à perturber le processus électoral, mais il ressort d'entretiens que l'Équipe a eus avec des responsables afghans que, depuis quelque temps, Zakir perdait progressivement de son autorité au sein du mouvement. Les premières rumeurs de son éventuel remplacement ont été entendues

<sup>20</sup> L'Équipe de surveillance a évoqué l'émergence de ce groupe dissident dans son quatrième rapport (voir S/2014/402, par. 20 et 21).

<sup>21</sup> Voir <http://alfida.org/afg/eng/wordpress/?p=495>.

<sup>22</sup> Dans son premier rapport (S/2012/683), l'Équipe a donné un aperçu général des différentes commissions et de la structure de commandement au niveau provincial. Dans son deuxième rapport (S/2012/971), elle l'a actualisé en indiquant des changements au niveau provincial. Dans son quatrième rapport (S/2014/402), elle a donné une liste actualisée de la direction centrale.

en janvier 2014, avant les élections<sup>23</sup>. Bien que les Taliban n'aient pas confirmé la nomination d'Ibrahim Sadar (non inscrit sur la Liste) comme successeur de Zakir, ses nouvelles fonctions de chef de la commission militaire ont été mentionnées à plusieurs reprises dans leurs publications. Sadar serait proche du mollah Omar et d'Akhtar Mohammad Mansour Shah Mohammed (TI.M.11.01)<sup>24</sup>.

25. Le changement opéré au sommet de leur structure militaire pourrait expliquer pourquoi, en 2014, les Taliban ont annoncé leur offensive de printemps plus tard que d'habitude : les années précédentes, ils l'annonçaient en mars ou avril, alors que cette année, ils ont annoncé début mai que la saison des combats débiterait le 12 mai 2014<sup>25</sup>.

26. Le réseau Haqqani reste actif en Afghanistan, malgré le décès de plusieurs dirigeants de premier plan à la fin de 2013. En octobre 2014, des responsables des services de sécurité afghans ont annoncé qu'ils avaient arrêté le fils de Jalaluddin Haqqani (TI.H.40.01), Anas Haqqani (non inscrit sur la Liste), et son compagnon Abdul Rasheed Umari (non inscrit sur la Liste)<sup>26</sup>. Sur leur site Web, les Taliban ont condamné l'arrestation des deux hommes et affirmé qu'ils avaient été capturés par les forces des États-Unis au Bahreïn alors qu'ils venaient de rendre visite aux Taliban libérés de Guantanamo qui vivaient alors au Qatar<sup>27</sup>.

## V. Associés d'Al-Qaida

27. Il y a eu en 2014 une nette augmentation des activités et de la visibilité des entités affiliées à Al-Qaida en Afghanistan (voir annexe II pour un aperçu des diverses entités associées à Al-Qaida actives dans la région située à la frontière entre l'Afghanistan et le Pakistan et des liens qui les unissent). Bien qu'éloignés géographiquement de l'Afghanistan, les événements survenus récemment en Iraq et en République arabe syrienne, en particulier les succès remportés par l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) – actuellement inscrit sur la Liste sous Al-Qaida en Iraq (QE.J.115.04) – posent des difficultés aux Taliban en tant que mouvement. En janvier 2014, les forces de sécurité afghanes ont saisi, dans le nord-est de l'Afghanistan, du matériel de propagande provenant d'une entité affiliée à Al-Qaida basée en Iraq. D'après des informations officielles communiquées à l'Équipe par les autorités afghanes, au milieu de 2014, les dirigeants des Taliban craignaient que les succès remportés par l'EIIL dans le nord de l'Iraq n'incitent des jeunes, recrues potentielles des Taliban, à rejoindre ce groupe en Iraq.

28. Bien que ce scénario ne se soit pas produit, en raison, semble-t-il, de la difficulté de se rendre en Iraq, l'Équipe de surveillance a reçu un flux constant d'informations non encore confirmées et d'articles de presse faisant état de contacts

<sup>23</sup> Yaroslav Trofimov et Habib Khan Totakhil, « Afghan Taliban appoint new military commander », *Wall Street Journal*, 13 mai 2014.

<sup>24</sup> Ghanizada, « Taliban appoints new military commander close to Pakistani intelligence », *Khaama Press*, 14 mai 2014.

<sup>25</sup> « Statement of Leadership Council of Islamic Emirate regarding the commencement of the annual spring operation named “Khaibar” », *Shahamat*, 8 mai 2014.

<sup>26</sup> Voir, par exemple, Declan Walsh, « Two Haqqani militant leaders are captured, Afghan officials say », *New York Times*, 16 octobre 2014.

<sup>27</sup> « Statement of Islamic Emirate regarding the arrest of Anas Haqqani and Hafiz Abdul Rasheed », *Shahamat*, 18 octobre 2014.

directs entre des individus associés aux Taliban et des individus associés à l'EIIL. Plusieurs articles de presse afghans signalent par exemple qu'Abu Bakr al-Baghdadi, inscrit sur la Liste sous le nom d'Ibrahim Awwad Ibrahim Ali al-Badri al-Samarrai (QI.A.299.11), actuel chef de l'EIIL, vivait à Kaboul quand les Taliban étaient au pouvoir et collaborait alors étroitement avec des groupes d'Al-Qaïda en Afghanistan<sup>28</sup>. En outre, des groupes de Taliban dissidents tels que « Da Fidayano Mahaz » et « Tora Bora Mahaz » continuent régulièrement de rapporter et de glorifier les activités de l'EIIL sur leurs sites Web<sup>29</sup>. L'Équipe continuera de suivre la situation et rendra compte au Comité une fois qu'elle sera en mesure de présenter une confirmation officielle.

29. Actuellement, deux Taliban afghans qui sont d'ardents partisans de l'EIIL, à savoir Mawlawi Abdul Rahim Muslimdost (non inscrit sur la Liste) et Mawlawi Abdul Qahir (non inscrit sur la Liste), un chef du groupe « Jama'at al Da'wa ila al-Qur'an wa Ahl al-Hadith » (non inscrit sur la Liste) dans la province de Kounar, ont déclaré leur soutien à Abu Bakr al-Baghdadi, chef de l'EIIL<sup>30</sup>. La plupart des autres chefs du groupe « Jama'at al Da'wa ila al-Qur'an wa Ahl al-Hadith » ont prêté allégeance à l'« Émirat islamique d'Afghanistan » du mollah Omar en 2010<sup>31</sup>.

30. Le front « Tora Bora Mahaz » est un groupe militant actif dans la province de Nangarhar (Afghanistan). Il serait sous le contrôle opérationnel des Taliban et son dirigeant, Anwar al-Haqq Mujahid (non inscrit sur la Liste), fils de Yunus Khalis (non inscrit sur la Liste), a été gouverneur de province fantôme Taliban. Le groupe a essentiellement lancé des attaques contre les forces gouvernementales dans la province de Nangarhar (voir S/2014/402, par. 21). Il publie un magazine, *Tora Bora*, et tient un site Web sur lequel il diffuse régulièrement des enregistrements vidéo réalisés par l'EIIL.

31. Au niveau individuel, certains Arabes affiliés à Al-Qaïda dans la région de la frontière entre l'Afghanistan et le Pakistan restent en contact avec les combattants qui ont rejoint l'Iraq et la République arabe syrienne. En juillet, lorsque six individus affiliés à Al-Qaïda ont été tués par un drone dans le Waziristan-Nord, Abdul Mohsen Abdallah Ibrahim al Charekh (QI.A.324.14), actuellement dans les rangs du Front el-Nosra pour le peuple du Cham (QE.A.137.14), a dit sa douleur d'avoir perdu ses amis<sup>32</sup>.

32. Un groupe militant se faisant appeler « Bataillon al-Tawhid de Khorasan » (non inscrit sur la Liste) a prêté allégeance à l'EIIL. Le 21 septembre 2014, Abtalul Islam Media Foundation a diffusé sur son compte Twitter une déclaration du groupe dans laquelle Abu Bakr al-Kabuli (non inscrit sur la Liste), chef du « Bataillon al-Tawhid », prêtait allégeance à Abu Bakr al-Baghdadi et lui demandait si le groupe

<sup>28</sup> Zeerak Fahim, « ISIS chief lived in Kabul during Taliban rule », *Pajhwok Afghan News*, 11 juillet 2014.

<sup>29</sup> Des enregistrements vidéo de l'EIIL sont régulièrement diffusés sur les sites Web de ces mouvements et circulent entre leurs membres par le biais de téléphones portables.

<sup>30</sup> Shamim Shahid, « Spillover effect: ISIS making inroads into Pakistan, Afghanistan », *The Express Tribune*, 3 septembre 2014.

<sup>31</sup> Les dirigeants du groupe, Haji Hayatullah, Sheikh Shah Wali, Mawlawi Rahmat Khan, Mawlawi Khan Jan, Mawlawi Abdurrah et Mawlawi Enayatullah ont prêté allégeance au mollah Omar en tant qu'émir dans une déclaration écrite. Voir le *Shahamat*, site Web des Taliban, en pachto, recherche effectuée le 9 janvier 2010.

<sup>32</sup> Bill Roggio, « Six Al-Qaeda operatives thought killed in recent drone strike in Pakistan », *The Long War Journal*, 20 juillet 2014.

devait se battre dans le Khorasan ou attendre de rejoindre l'EIIL en Iraq, en République arabe syrienne, en Afghanistan ou au Pakistan<sup>33</sup>.

33. La position de Gulbuddin Hekmatyar (QI.H.88.03), chef du groupe Hezb-i-Islami Gulbuddin, sur la situation politique en Afghanistan reste contradictoire. D'une part, il cherche à renforcer le rôle politique de son groupe en Afghanistan après le départ de l'OTAN. Certains membres éminents de son parti mènent actuellement d'intenses négociations avec le Président, Ashraf Ghani Ahmadzai, et avec Abdullah Abdullah pour étudier des perspectives de coopération future, et notamment la possibilité de rejoindre le nouveau gouvernement<sup>34</sup>. Hekmatyar a également appelé à l'organisation d'un dialogue entre Afghans sans ingérence étrangère<sup>35</sup>. D'autre part, il a critiqué la signature par l'Afghanistan de l'accord de sécurité bilatéral avec les États-Unis et affirmé que le maintien d'une présence étrangère signifiait la guerre. Il a aussi vivement reproché à l'Iran (République islamique d') et au Pakistan d'appuyer cet accord<sup>36</sup>.

34. Dans le même temps, des combattants de l'Hezb-i-Islami Gulbuddin se sont engagés à continuer de combattre contre le Gouvernement afghan après 2014 et ont même envisagé de rejoindre l'EIIL<sup>37</sup>, confirmant qu'ils avaient des liens avec des combattants de ce groupe. Dans la province de Baghlan, un groupe de combattants qui était précédemment sous les ordres d'Hekmatyar a fait acte d'allégeance à l'EIIL. Un commandant dans cette province est même allé jusqu'à produire un enregistrement vidéo dans lequel il déclare son allégeance à Abu Bakr Al-Baghdadi<sup>38</sup>. Hekmatyar n'a pas encore réagi publiquement, ce qui montre qu'il ne souhaite pas, ou ne peut pas, s'exprimer ouvertement sur la question.

35. Lashkar e Jhangvi (LJ) (QE.L.96.03) est le groupe militant issu du groupe sectaire sunnite déobandi Sipah e Sahaba Pakistan. Après son interdiction au Pakistan, nombre de ses membres ont cherché refuge en Afghanistan auprès des Taliban<sup>39</sup>. Ils sont responsables d'attentats-suicides perpétrés au moyen d'engins explosifs improvisés, d'attaques à distance et d'assassinats. Leur financement est assuré par des militants locaux et étrangers.

36. Harakat-ul Jihad Islami (QE.H.130.10) est un groupe extrémiste violent actif dans toute l'Asie du Sud, qui est l'auteur de nombreux attentats terroristes en Inde et au Pakistan. Ses liens avec Al-Qaïda, qui se sont développés après la montée en puissance des Taliban en Afghanistan, ont notamment permis à ses membres de s'entraîner dans des camps d'Al-Qaïda. En 2005, Mohammad Ilyas Kashmiri (précédemment inscrit sur la Liste sous le numéro de référence QI.K.284.10), un commandant du groupe Harakat-ul Jihad Islami, coordonnait des activités avec les Taliban et Al-Qaïda depuis le Waziristan. En 2010, un nombre important d'agents du

<sup>33</sup> Le message a été communiqué par le SITE Intelligence Group le 27 septembre 2014 et traduit par l'Équipe de surveillance.

<sup>34</sup> « Hezb-e-Islami's plea for peace negotiation », *Daily Outlook Afghanistan*, 18 août 2014.

<sup>35</sup> « Hekmatyar to enter negotiation with new Afghan government », *Wakht News Agency*, 17 août 2014.

<sup>36</sup> Javed Hamim Kakar, « Hekmatyar calls for intra-Afghan dialogue », *Afghanistan Times*, 2 octobre 2014.

<sup>37</sup> Ghanizada, « Hezb-e-Islami militants considering to join Islamic State », *Khaama Press*, 3 septembre 2014.

<sup>38</sup> Cet enregistrement vidéo, sur lequel on voit le commandant Mirwais, ancien membre de l'Hezb-i-Islami, prêter allégeance, est disponible auprès de l'Équipe de surveillance.

<sup>39</sup> Marie-Helen Maras, *The CRC Press Terrorism Reader*, CRC Press, 2013, p. 361.

groupe ont participé à des opérations terroristes dans les zones tribales sous administration fédérale du Pakistan. Ces dernières années, Harakat-ul Jihad Islami a organisé et perpétré de nombreux attentats terroristes. Ilyas Kashmiri a été mis en accusation aux États-Unis pour avoir fourni un appui matériel à David Coleman Headley, agent de Lashkar e Toiba qui planifiait une attaque terroriste contre les bureaux du journal *Jyllands-Posten* au Danemark. Ilyas Kashmiri a été tué le 11 juin 2011 et son nom radié de la Liste le 2 juin 2014. Jalaluddin (alias Babu Bhai) (non inscrit sur la Liste), commandant du groupe Harakat-ul Jihad Islami en détention, a reconnu que le groupe avait participé au financement des attentats du 11 septembre 2001 aux États-Unis<sup>40</sup>.

37. Al-Qaida et ses affiliés restent actifs en Afghanistan (voir S/2014/402, en particulier les paragraphes 26 et 27, et A/68/910-S/2014/420), peut-être davantage que ne le suggère l'évaluation de la Force internationale d'assistance à la sécurité, selon laquelle « des vestiges d'Al-Qaida et d'autres groupes militants étrangers se trouvent encore dans les districts frontaliers »<sup>41</sup>. Des individus affiliés à Al-Qaida comme Faruq al-Qahtani (non inscrit sur la Liste) se trouvent encore dans les provinces de Kounar et du Nourestan et devraient y rester pour l'instant<sup>42</sup>. Durant la saison des combats de 2014, les forces de sécurité afghanes ont régulièrement été confrontées à des combattants terroristes non afghans à travers tout l'Afghanistan, en particulier dans le nord-est, l'est et le sud<sup>43</sup>. Ces combattants semblent appartenir en majorité au groupe Tehrik-e-Taliban Pakistan (Q.E.T.132.11). Le 6 septembre 2014, une faction de ce groupe, « Jamaat ul-Ahrar » (Punjabi Taliban), a annoncé qu'elle s'était séparée du Tehrik-e-Taliban Pakistan et qu'elle avait le soutien de 70 % à 80 % des commandants et combattants de celui-ci<sup>44</sup>. Depuis, elle a fait d'autres déclarations, affirmant opérer « dans une dizaine de provinces de l'Afghanistan »<sup>45</sup>. Une autre faction, « Punjabi Taliban », dirigée par Ismatullah

<sup>40</sup> Voir également le résumé des motifs de l'inscription sur la Liste de Harakat-ul Jihad Islami. Disponible à l'adresse : <http://www.un.org/french/sc/committees/1267/NSQEH13010F.shtml>.

<sup>41</sup> « Commander ISAF's Afghanistan update, winter 2014 », site Web de la Force internationale d'assistance à la sécurité.

<sup>42</sup> « U.S. officials warn of Qaeda resurgence in Afghanistan », *Al-Arabyia News*, 28 février 2014.

<sup>43</sup> Selon l'analyse du centre de commandement de la Police nationale afghane concernant la période allant d'avril à août, des combattants étrangers affiliés aux Taliban et à plusieurs entités associées à Al-Qaida sont présents dans 25 des 34 provinces de l'Afghanistan. Des données réunies par l'Équipe de surveillance auprès de sources du Gouvernement afghan indiquent que 133 nationaux étrangers qui se battaient au côté des Taliban ont été tués entre janvier et juin 2014 dans les provinces du Helmand, de Ghazni, Paktiya, Paktika et Nangarhar. La majorité des combattants dont la nationalité a pu être établie venaient, semble-t-il, du Pakistan, mais aussi de la République islamique d'Iran, du Tadjikistan et du Turkménistan. Le Ministère de l'intérieur afghan a communiqué ses statistiques à l'Équipe de surveillance. Les forces de sécurité afghanes signalent la présence de citoyens d'États voisins de l'Afghanistan (Chine, Iran (République islamique d'), Ouzbékistan et Tadjikistan), d'autres pays tels que la Turquie et de pays arabes, ainsi que de Tchétchènes de la Fédération de Russie.

<sup>44</sup> « New TTP faction "Jamatul Ahrar" announces split from Mullah Fazlullah », *Asian News International*, 4 septembre 2014.

<sup>45</sup> Le groupe qui se fait désormais appeler « Jamaat ul-Ahrar » est l'ancienne faction dissidente « Ahrar-ul-Hind » du Tehrik-e Taliban Pakistan créée par Omar Khalid Khorasani en février 2014. L'enregistrement vidéo annonçant la création du groupe a été diffusé le 27 août 2014 et a été suivi d'annonces de son porte-parole, Ehsanullah Ehsan. Le groupe a ensuite créé un magazine en anglais, *Ihya-e-Khilafat*, dont le numéro d'octobre 2014 contient un entretien avec un sujet britannique qui aurait rejoint ses rangs.

Muawiya, a déclaré qu'elle limiterait ses activités au Pakistan et qu'elle opérerait en Afghanistan sous la supervision du mollah Omar<sup>46</sup>.

38. Harakat ul Moudjahidine (HuM) (QE.H.8.01), un groupe lié à Al-Qaida basé au Pakistan, a des camps d'entraînement dans les provinces de l'est de l'Afghanistan. Bien que ses objectifs soient axés sur le Jammu-et-Cachemire, il constitue une menace directe pour l'Afghanistan. D'après les estimations, il compte plusieurs centaines de partisans armés<sup>47</sup>.

39. Le groupe Lashkar e Toiba a été fondé par Hafiz Muhammad Saeed (QI.S.263.08) et Zafar Iqbal (QI.I.308.12) dans la province afghane de Kounar en 1990 et serait actuellement basé à Muridke, près de Lahore, dans la province de Panjab (Pakistan). Il a formé des milliers de militants à la conduite d'opérations terroristes. Il a mené des attaques de grande ampleur contre l'Inde et a pour objectif de créer un État islamique en Asie du Sud. D'après les autorités locales, plus d'une centaine de militants du groupe déployés dans la province du Nourestan tentent d'établir des camps d'entraînement dans le district de Kamdish. Le groupe a planifié et mené l'attaque perpétrée le 23 mai 2014 contre le consulat d'Inde à Hérat<sup>48</sup>.

40. Le Mouvement islamique d'Ouzbékistan (QE.I.10.01) reste actif dans une zone s'étendant de la province de Faryab à celle de Badakhchan. Ses combattants ont participé à l'attaque menée contre l'aéroport international Jinnah à Karachi (Pakistan) le 8 juin 2014. Cette attaque, à laquelle au moins 10 membres du groupe ont participé, est l'opération terroriste la plus vaste à laquelle le Mouvement islamique d'Ouzbékistan a directement participé hors d'Afghanistan. Elle indique que le groupe continue de représenter une menace hors des frontières de l'Afghanistan. De même, Jamaat Ansarullah (non inscrit sur la Liste), un groupe dissident du Mouvement islamique d'Ouzbékistan, reste actif en Asie centrale et dans le nord de l'Afghanistan<sup>49</sup>.

41. Junood al-Fida (non inscrit sur la Liste), le groupe jihadiste baloutche du district de Jhal Magsi, dans le Baluchistan (province du sud-ouest du Pakistan), a participé à des combats dans le district de Shorawak, dans la province de Kandahar (sud de l'Afghanistan). Le 8 juillet 2014, Junood al-Fida a publié une déclaration dans laquelle il a menacé les États-Unis et prêté allégeance au mollah Omar, chef des Taliban. Dans la même déclaration, il a manifesté sa loyauté à Al-Qaida, se référant à Aiman Muhammad Rabi al-Zawahiri (QI.A.6.01) en ces termes : « notre cheik al Habib [dirigeant bien-aimé] et Amiruna [notre chef] »<sup>50</sup>.

42. La présence du mollah Fazlullah (non inscrit sur la Liste) et d'un très grand nombre de combattants signalée en Afghanistan (essentiellement dans la province de Kounar), d'où ils continuent de lancer des attaques contre le Pakistan, continue de poser problème. Sous les pressions exercées, cette faction du Tehrik-e-Taliban

<sup>46</sup> La déclaration d'Ismatullah Muawiya a été faxée le 5 septembre 2014 à plusieurs agences de presse. Voir, par exemple, « Punjabi Taliban shift focus to Afghanistan », agence France-Presse, 5 septembre 2013.

<sup>47</sup> « Amendments to, and maintenance of, the terrorist designations of Harakat ul-Mujahidin », Département d'État américain, 7 août 2014.

<sup>48</sup> Département d'État des États-Unis, « Amendments to the terrorist designations of Lashkar-e-Tayyiba », 25 juin 2014.

<sup>49</sup> « Islamist organization activists convicted in Tajikistan », *Interfax*, 4 juin 2014.

<sup>50</sup> Bill Roggio, « Baloch jihadist group in southern Afghanistan announces death of commander », *Long War Journal*, 5 août 2014.

Pakistan, initialement basée à Swat, s'est retirée dans les agences de Bajaur, Malakand et Mohmand. Une série d'attaques ont été menées durant l'été 2014. Par exemple, en juillet, trois soldats pakistanais ont été tués dans le Bajaur, au cours d'une attaque qui aurait été lancée par des combattants du Tehrik-e-Taliban Pakistan depuis la province de Kounar (Afghanistan)<sup>51</sup>. Des unités d'artillerie pakistanaises ont alors riposté en Afghanistan. En août 2014, un soldat pakistanais aurait péri dans un affrontement avec des combattants du Tehrik-e-Taliban Pakistan sous les ordres de Fazlullah dans le sud-ouest du Baluchistan<sup>52</sup>.

## VI. Tenue à jour de la Liste des sanctions

43. La Liste a été peu modifiée au cours des six derniers mois. Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2014, le Comité a approuvé quatre nouvelles inscriptions : trois dirigeants actuels du réseau Haqqani, à savoir Yahya Haqqani (TI.H.169.14), Saidullah Jan (TI.J.170.14), Muhammad Omar Zadran (TI.Z.171.14), et Qari Rahmat (TI.R.172.14), qui est étroitement associé au trafic de stupéfiants dans la province de Nangarhar.

44. Le nom d'une personne décédée a été supprimé de la Liste. En septembre 2014, Sangeen Zadran Sher Mohammad a été radié de la Liste, un an après que le nom de Badruddin Haqqani, décédé, en eut été supprimé. Le nom d'aucune personne n'a été radié de la liste en raison de réconciliations avec le Gouvernement afghan.

45. L'Équipe de surveillance a régulièrement proposé des amendements à la Liste dont six ont été approuvés par le Comité depuis la présentation du dernier rapport.

46. Les résumés des motifs d'inscription sur la Liste sont un élément essentiel pour l'application efficace des sanctions. Des progrès peuvent être faits dans ce domaine. Des résumés détaillés et actualisés montreront aux personnes et entités inscrites sur la Liste que le Comité continue de les surveiller de près. L'amélioration des résumés des motifs pourrait aussi être interprétée comme une importante marque de soutien au nouveau Gouvernement afghan. À l'heure actuelle, environ un tiers des résumés des motifs sont peu détaillés ou ne contiennent aucune information.

**47. L'Équipe de surveillance recommande que le Comité lui demande, en collaboration avec les États à l'origine des inscriptions sur la Liste et les autres États Membres concernés, d'examiner et, s'il y a lieu, de mettre à jour les résumés des motifs de l'inscription sur la Liste des personnes et entités qui y figurent, et de lui présenter ses conclusions et propositions de modifications au plus tard en juin 2015.**

## VII. Application des sanctions

### A. Interdiction de voyager

48. L'interdiction de voyager est l'une des trois sanctions prévues par le régime établi dans la résolution 1988 (2011) du Conseil de sécurité. C'est un instrument

<sup>51</sup> « Border attack kills three Pakistani soldiers », Australian Broadcasting Corporation, 12 juillet 2014.

<sup>52</sup> « Militant attack from Afghanistan kills Pakistani soldier », *The Daily Star*, 22 août 2014.

puissant qui, en interdisant aux personnes figurant sur la Liste de se rendre à l'étranger, réduit leur capacité d'agir sur le plan politique et de lever des fonds pour leur mouvement. Grâce à la procédure de dérogation détaillée instituée par la résolution 1988 (2011) et précisée dans la résolution 2082 (2012), le régime de sanctions comprend un mécanisme qui permet au Gouvernement afghan et aux interlocuteurs internationaux de mener des négociations et un dialogue distinct avec les Taliban, dans le respect intégral des dispositions applicables en matière de sanctions.

49. Cependant, l'Équipe de surveillance continue malheureusement de recevoir un flux continu de rapports non confirmés faisant état de voyages à l'étranger de personnes inscrites sur la Liste, y compris de Taliban qui se déplacent librement en Asie du Sud-Est et dans les pays du Golfe, voire au-delà. Les médias locaux ont publié des informations non confirmées selon lesquelles des individus inscrits sur la Liste se rendent en Afrique pour lever des fonds.

50. Comme il a été dit, quatre personnes inscrites sur la Liste, qui étaient détenues à Guantanamo par les États-Unis, se sont rendues au Qatar le 1<sup>er</sup> juin 2014 ou autour de cette date.

51. Ces informations parues dans les médias montrent que mieux informer les États Membres et les autorités chargées de l'application de l'interdiction de voyager de la fonction de cette interdiction et de l'utilité des procédures de dérogation reste une tâche essentielle du Comité et de l'Équipe.

52. Au cours de la période considérée, l'Équipe a continué de s'employer à renforcer la mise en œuvre de l'interdiction de voyager en adoptant des lignes directrices et des règles sur les voyages internationaux par avion. Le Président du Conseil de sécurité ayant demandé que les directives internationales relatives aux renseignements préalables concernant les voyageurs soient modifiées, le Comité de contact de l'Organisation mondiale des douanes, l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et l'Association du transport aérien international, qui gère ces directives, les a examinées et il a été décidé d'en modifier le texte en octobre 2014. Le nouveau texte mettra l'accent sur l'utilité des systèmes de renseignements préalables concernant les voyageurs pour l'application des dispositions relatives aux sanctions des résolutions du Conseil de sécurité. L'Équipe a également continué de collaborer avec les États Membres et l'OACI pour étudier la possibilité de modifier la définition des personnes « non admissibles » figurant au chapitre 5 de l'annexe 9 de la Convention relative à l'aviation civile internationale (1944) et les modalités techniques de l'établissement de la Liste dans un nouveau format qui soit compatible avec les systèmes de renseignements préalables concernant les voyageurs.

53. En décembre 2013, le Gouvernement pakistanais a informé le Comité qu'il avait annulé plusieurs documents d'identité obtenus frauduleusement par des personnes inscrites sur la Liste. Cette mesure utile prise par le Pakistan a mis en évidence que le risque demeure que les personnes visées par les sanctions changent d'identité pour contourner l'interdiction de voyager dont elles font l'objet. Par conséquent, pour renforcer l'interdiction de voyager grâce à l'utilisation par les États Membres de données biométriques, l'Équipe de surveillance a aidé le Secrétariat à rédiger une lettre à l'intention des États Membres concernés, leur demandant de communiquer à l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) des données biométriques pour inclusion dans les Notices spéciales INTERPOL-Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies. De nombreux

États ont déjà donné une suite favorable à cette demande, ce qui a eu pour effet d'augmenter le nombre de personnes inscrites sur la Liste pour lesquelles des données biométriques sont accessibles aux États Membres.

## Dérogations à l'interdiction de voyager

54. Aucune demande de dérogation à l'interdiction de voyager n'a été présentée au Comité depuis que l'Équipe de surveillance a présenté son quatrième rapport. Il semble donc que la procédure établie par la résolution 2082 (2012), qui permet de répondre rapidement et avec beaucoup de souplesse aux demandes de dérogation, demeure sous-utilisée. Une seule demande de dérogation a été présentée et acceptée selon cette procédure.

## B. Gel des avoirs

### 1. Investissements des Taliban dans des entreprises privées

55. Depuis longtemps déjà, les Taliban investissent leurs profits dans des sociétés, si bien qu'à titre individuel, ils n'ont pas d'argent. La société Etehad Beverage Company Ltd, en Afghanistan, est l'une de ces sociétés, mais il en existe d'autres exerçant leurs activités en Afghanistan et aux Émirats arabes unis<sup>53</sup>. Etehad Beverage Company Ltd. appartient à Atiqullah Ahmady Mohammad Din, qui s'occupe des affaires, y compris personnelles, d'Abdul Habib Alizai (T.I.A. 148.10), alias Haji Agha Jan Alizai, trafiquant majeur de stupéfiants et financier des Taliban<sup>54</sup>. Il est possible que les Taliban aient recours aux mêmes personnes qu'Al-Qaida pour s'occuper de leurs finances; Ibrahim « Isa Hajji Muhammad al-Bakr » (non inscrit sur la Liste) en est un exemple<sup>55</sup>.

### 2. Ressources que les Taliban tirent des stupéfiants

56. Depuis 2011, la culture du pavot à opium a augmenté en Afghanistan. En 2013, 209 000 hectares de terres lui étaient consacrés, situés essentiellement dans le sud du pays, soit une augmentation d'environ 60 % de la superficie cultivée au cours des deux dernières années<sup>56</sup>. Par conséquent, compte tenu de l'augmentation de la culture du pavot à opium, force est de conclure que le trafic de stupéfiants demeure une importante source de revenus pour les Taliban. L'Équipe a instauré un dialogue structuré avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour analyser le problème de façon plus approfondie. Elle présentera ses premières conclusions dans le rapport spécial sur le crime organisé et le financement des Taliban, qu'elle doit soumettre le 1<sup>er</sup> décembre 2014 au plus tard.

<sup>53</sup> États-Unis, Département du Trésor, « Kingpin act designations », 1<sup>er</sup> mai 2014.

<sup>54</sup> Ibid., « Treasury designates Afghanistan-based heroin trafficker and hawaladar with ties to the Taliban », 1<sup>er</sup> mai 2014.

<sup>55</sup> Ibid., « Treasury designates twelve foreign terrorist fighter facilitators », 24 septembre 2014.

<sup>56</sup> Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, *Afghanistan Opium Survey 2012 Summary Findings*, novembre 2013.

### 3. Contestations de gel d'avoirs devant les tribunaux

57. En septembre 2014, le Gouvernement pakistanais a officiellement informé l'Équipe qu'un associé de Roshan Money Exchange (TE.R.11.12) avait contesté le gel de ses comptes au Pakistan. L'affaire devait être examinée par une haute cour provinciale le 22 septembre 2014. L'Équipe continuera de collaborer avec le Gouvernement pakistanais pour obtenir un complément d'information sur cette affaire.

### C. Embargo sur les armes

58. En 2013 et 2014, des agents des Taliban ont été trouvés en possession de pistolets à silencieux portant le même numéro de série dans les provinces de Kondozi, Ghazni, Kandahar et Helmand. D'après les informations dont dispose l'Équipe de surveillance, ces armes de qualité avaient été détournées de filières légitimes de fabrication et d'importation.

59. Si le nombre des victimes civiles causées par des engins explosifs improvisés a augmenté durant la période à l'examen par rapport à la même période en 2013, celui des décès et des blessures causés par les mortiers, roquettes, grenades et tirs d'armes légères dans les affrontements au sol a augmenté sensiblement en 2014, en particulier dans les zones à forte densité de civils<sup>10</sup>. Ces pertes témoignent de la nette augmentation des attaques de type militaire menées par les Taliban en Afghanistan et du fait qu'ils continuent de ne faire aucun cas de la population civile.

60. Des données réunies par la MANUA sur les engins explosifs improvisés utilisés en Afghanistan et des informations officielles communiquées à l'Équipe de surveillance par des responsables des forces de sécurité afghanes témoignent d'une augmentation de l'utilisation d'engins explosifs improvisés télécommandés, en particulier dans le sud du pays. Ces engins sont souvent actionnés à l'aide de télécommandes vendues dans le commerce que les Taliban ont modifiées pour servir leurs objectifs (voir annexe III). Certaines de ces télécommandes sont conçues pour avoir une portée effective pouvant atteindre 1 000 mètres. À l'heure actuelle, l'Équipe de surveillance se demande quel peut en être l'usage civil.

**61. L'Équipe de surveillance recommande au Comité de la charger d'une étude de cas, en collaboration avec les États Membres concernés et des acteurs du secteur privé, afin d'approfondir la question des engins explosifs improvisés télécommandés et d'élaborer des propositions effectives et commercialement viables pour parer à cette menace, en achevant cette étude en vue du sixième rapport de l'Équipe, attendu le 1<sup>er</sup> juin 2015 au plus tard.**

## VIII. Activités de l'Équipe de surveillance

### A. Analyse, surveillance et mise en œuvre

62. Depuis la publication de son quatrième rapport, l'Équipe de surveillance a continué de mettre l'accent sur ses principales activités, à savoir analyser la menace que les Taliban et les groupes qui leur sont affiliés font peser sur la paix, la stabilité et la sécurité de l'Afghanistan, donner des conseils concernant l'inscription sur les listes et renforcer l'efficacité du régime de sanctions. Sa capacité de travailler en

collaboration avec les gouvernements du monde entier, en particulier le Gouvernement afghan, est son atout majeur. En outre, elle est en relation avec des spécialistes extérieurs qui contribuent à l'évaluation globale de la menace que représentent les Taliban et leurs associés et à promouvoir un régime de sanctions ciblé, efficace et juste. La connaissance experte de l'Afghanistan qu'ont les membres de l'Équipe, ainsi que les spécialistes des finances, des armements et des mesures de sécurité des frontières, contribue à soutenir ces efforts.

## **B. Coopération avec les États Membres, les universitaires et les experts de la société civile**

63. L'Équipe de surveillance a continué de collaborer avec les États Membres, les universitaires et les experts de la société civile pour évaluer la situation en matière de sécurité en Afghanistan et le statut des personnes inscrites sur la Liste, et poursuivre ses recherches sur la manière dont les Taliban tirent des recettes de l'exploitation illégale de ressources naturelles de l'Afghanistan.

64. Un des enjeux stratégiques actuels que l'Équipe a recensés dans le cadre de ses activités est celui de faire mieux comprendre aux responsables afghans et aux personnes influentes sur le plan international que le régime de sanctions de 1988 continuera d'apporter, après la transition, une précieuse contribution à la stabilisation et au développement de l'Afghanistan. Bien trop souvent, les débats sont axés sur des questions tactiques à court terme et sur le présent, peut-être à cause des conditions de sécurité critiques. En dépit du fait qu'un atelier ciblé sur l'importance stratégique du régime de sanctions de 1988 dans l'ensemble du processus politique pourrait être bénéfique au régime de sanctions, l'Équipe de surveillance n'est pas parvenue, au cours des 18 derniers mois, à obtenir un financement externe pour cet atelier, considéré comme trop spécifique.

**65. L'Équipe recommande qu'afin de faire mieux comprendre la menace que représentent les Taliban et leurs associés durant la période suivant la transition en Afghanistan et de contribuer à l'efficacité des sanctions, elle organise avant juin 2015 un atelier sur l'application du régime de sanctions établi par la résolution 1988 (2011) après la transition en Afghanistan à l'intention de 15 experts indépendants au maximum, prenant à sa charge les frais de voyage en classe économique des participants en recourant à ses ressources budgétaires existantes. L'Équipe rendra compte au Comité des résultats de cet atelier lors d'une réunion d'information spéciale.**

## **C. Coopération avec d'autres organismes des Nations Unies**

66. L'Équipe de surveillance a continué de coopérer au quotidien avec la MANUA. Elle remercie la Mission d'avoir facilité ses échanges d'information avec les responsables afghans. En outre, elle discute régulièrement de la situation en Afghanistan avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance afin de surveiller les effets des sanctions sur les activités des organisations humanitaires.

**D. Coopération entre le Conseil de sécurité et l'Organisation internationale de police criminelle**

67. L'Équipe de surveillance a continué de renforcer sa coopération active avec INTERPOL. Durant ses visites dans les pays et ses réunions régionales, l'Équipe de surveillance n'a cessé de recueillir, auprès des autorités des États Membres, des échos favorables concernant l'effet des notices spéciales sur l'application des sanctions. En coordination avec le Secrétariat, elle travaille actuellement avec les États Membres concernés pour relier les notices rouges concernant les personnes inscrites sur la Liste aux notices spéciales publiées dans le cadre du régime de sanctions créé par la résolution 1988 (2011). L'Équipe tient également à remercier INTERPOL de son étroite coopération concernant certaines études de cas.

**E. Contribution au débat public**

68. L'Équipe accueillera avec intérêt toutes les observations sur l'analyse et les propositions figurant dans le présent rapport, qui peuvent être transmises par courriel à l'adresse [1988mt@un.org](mailto:1988mt@un.org).

## Annexe I

### Organigramme des Taliban

En septembre 2014, les Taliban ont rendu publique leur structure administrative interne. Des versions précédentes du code de conduite des Taliban (*layeha*) renvoyaient à la structure de leur gouvernement fantôme, mais ces références demeuraient indirectes. Dans ses rapports antérieurs, l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions a décrit la structure des Taliban à partir des renseignements communiqués par les États Membres. Elle considère que ces descriptions restent valables, car elles correspondent effectivement au fonctionnement du mouvement. L'Équipe donne ci-dessous une traduction en français de la structure des Taliban, utilisant ses propres termes, et indiquant, lorsque l'information leur a été communiquée par les États Membres, quelles personnes occupent certaines fonctions. Il est intéressant de noter que, dans certaines provinces, plusieurs personnes auraient exercé les fonctions de « gouverneur fantôme », ce qui donne à penser qu'il y a eu un roulement très rapide du personnel des Taliban ou des nominations parallèles.

#### Structure centrale des Taliban

A. *Bureau de l'Émir el-Mouminin*. Le mollah Omar affirme qu'il exerce un contrôle direct sur le Conseil suprême et les 11 commissions ci-après.

B. *Conseil suprême*. Le Conseil, qui affirme prendre des décisions pour toutes « les affaires politiques et militaires de l'Émirat », est présidé par le mollah Akhtar Mansour, adjoint de l'Émir el-Mouminin.

C. *Tribunaux et juges*. Les Taliban affirment qu'il existe trois degrés de juridiction dans tout le pays. Les juridictions de premier degré (au niveau du district), les juridictions de second degré (au niveau de la province) et une cour suprême, toutes basées sur l'école juridique hanafite. Selon les Taliban, les Afghans n'ont pas le droit de saisir les juridictions de l'État d'Afghanistan.

#### Commissions des Taliban

1. *Commission militaire*. La Commission militaire nomme les gouverneurs de province et gouverneurs adjoints fantômes pour les 34 provinces, les gouverneurs de district fantômes et, dans chaque district, les commandants de groupe et chefs de section. Elle aurait ses propres règles de fonctionnement et organiserait l'entraînement des forces des Taliban. Elle serait dirigée par le mollah Ibrahim Sadar (non inscrit sur la Liste) depuis le 14 mai 2014, et le mollah Abdul Qayum Zakir (non inscrit sur la Liste) assurerait la coordination des « gouverneurs » de province fantômes.

2. *Commission politique*.

3. *Commission culturelle*.

4. *Commission économique*. Au 7 juin 2014, la Commission économique était dirigée par le mollah Abu Ahmad Kandahari (non inscrit sur la Liste). Le bureau des mines est mentionné en tant qu'organe subsidiaire de la commission économique.

5. *Commission de la santé*.

6. *Commission de l'éducation.*

7. *Commission de l'information et de l'orientation.* La Commission de l'information et de l'orientation était dirigée par le mollah Shamsuddin (inscrit sur la Liste sous le numéro TI.S.103.01) au 16 octobre 2014.

8. *Commission chargée des prisonniers.*

9. *Commission chargée des organisations non gouvernementales.*

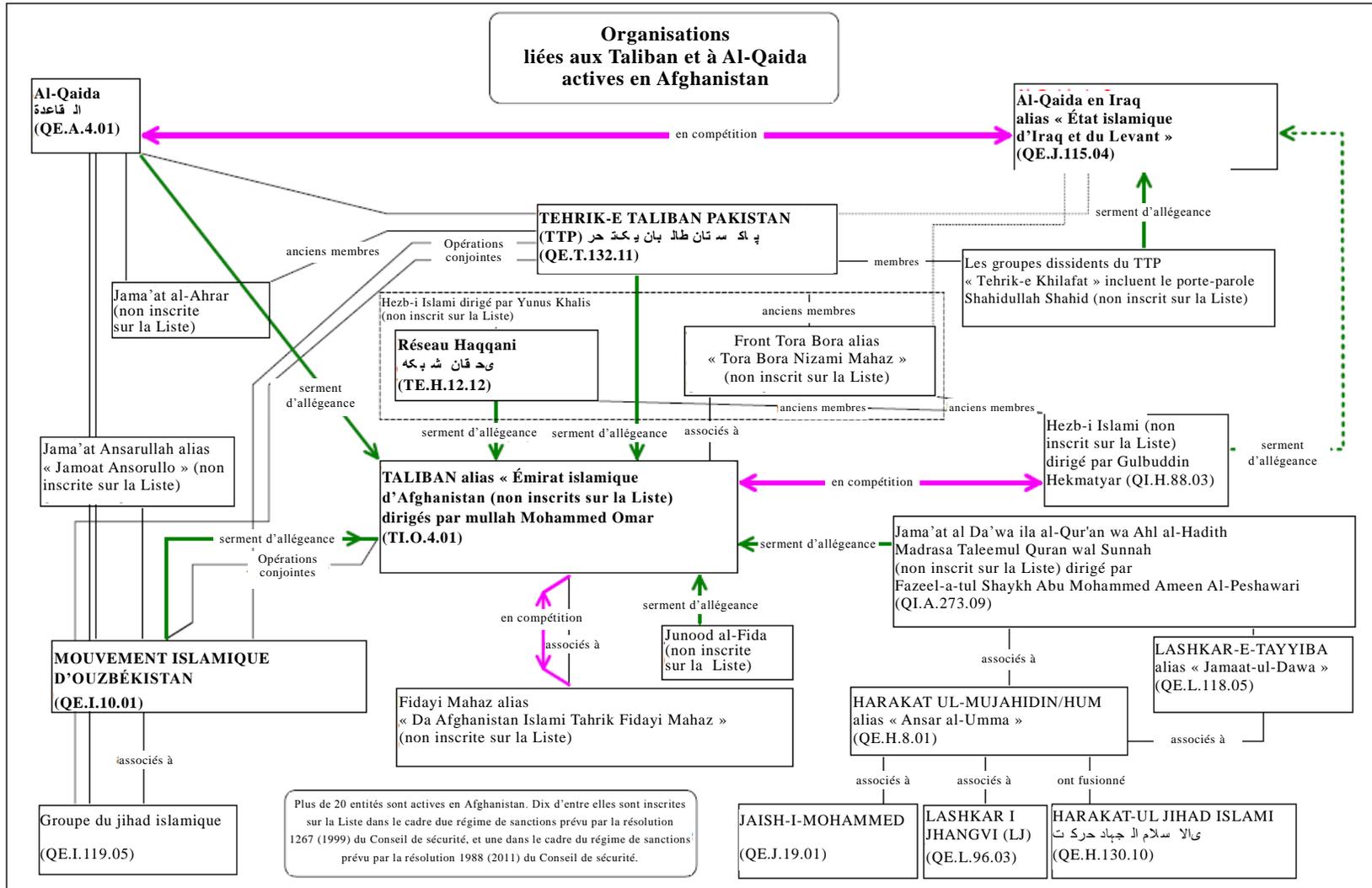
10. *Commission chargée des victimes civiles.*

11. *Commission chargée des martyrs et des personnes handicapées.*

<i>Taliban exerçant actuellement les fonctions de « gouverneur » de province fantôme</i>	<i>Province concernée</i>
Mollah Fasihuddin (non inscrit sur la Liste) . . . . .	Badakhchan
Mawlawi Hayatullah (non inscrit sur la Liste) . . . . .	Badghis
Mollah Musaffer (non inscrit sur la Liste) . . . . .	Balkh
Haji Baz Mohammad (non inscrit sur la Liste) . . . . .	Farah
Mollah Alam (non inscrit sur la Liste) . . . . .	Faryab
Mawlawi Abdul Khaliq (non inscrit sur la Liste) . . . . .	Ghor
Mohammad Naim Barich Khudaidad (TI.N.13.01) . . . . .	Helmand
Mawlawi Abdul Rahim alias Abdul Manan (non inscrit sur la Liste) . . . . .	Helmand
Mawlawi Yaqob (non inscrit sur la Liste) . . . . .	Jawzjan
Mulla Esmatullah (non inscrit sur la Liste) . . . . .	Hérat
Hafez Mohib alias Hajji Lala (non inscrit sur la Liste) . . . . .	Kaboul
Mulla Muhammad Esa (non inscrit sur la Liste) . . . . .	Kandahar
Haji Lala (non inscrit sur la Liste) . . . . .	Kandahar
Qari Hayatullah (non inscrit sur la Liste) . . . . .	Kandahar
Qari Baryal (non inscrit sur la Liste) . . . . .	Kapisa
Mollah Abdul Salam (non inscrit sur la Liste) . . . . .	Konoz
Mawlawi Akbar (non inscrit sur la Liste) . . . . .	Laghman
Mawlawi Mir Ahmad Agha (non inscrit sur la Liste) . . . . .	Nangarhar
Mawlawi Abdul Rashid (non inscrit sur la Liste) . . . . .	Nimroz
Mullah Abdul Qayum (non inscrit sur la Liste) . . . . .	Nimroz
Mawlawi Dost Muhammad (non inscrit sur la Liste) . . . . .	Nourestan
Sirajuddin Jallaloudine Haqqani (TI.H.144.07) . . . . .	Paktika
Mawlawi Subhanullah (non inscrit sur la Liste) . . . . .	Parwan
Mullah Ismail (non inscrit sur la Liste) . . . . .	Parwan
Mawlawi Atiqullah (non inscrit sur la Liste) . . . . .	Sar-e Pol
Abdul Rauf Khadem (TI.K.25.01) . . . . .	Orozgan
Mulla Abdullah Mullakhel (non inscrit sur la Liste) . . . . .	Wardak
Mawlawi Sharafuddin (non inscrit sur la Liste) . . . . .	Zabol

## Annexe II

### Organisations d'Al-Qaida dans la région de la frontière entre l'Afghanistan et le Pakistan



### Annexe III

## Détonateurs d'engins explosifs improvisés : dispositif de déclenchement à distance de type 2

Les forces de sécurité afghanes ont montré des douzaines de dispositifs de ce type à l'Équipe d'appui analytique et de surveillance. La Force internationale d'assistance à la sécurité en a retrouvé plus de 6 000 en Afghanistan. Il s'agit de boîtiers vendus dans le commerce en tant que systèmes télécommandés d'entrée sans clef et d'activation à distance de jouets et de portes de garage d'une portée maximale de 1 kilomètre.

